

# Formation continue informatique

## CAS en Cyber Security

### Préambule

Cette formation vous permet de comprendre les enjeux de la sécurité informatique sous l'angle des techniques et de la stratégie et d'appréhender les différentes lois y relatives.

Le CAS en Cyber Security est décliné en 4 modules, suivis d'un travail pratique.

### Contenu

#### Module 1 : Sécurité Opérationnelle - 96 périodes

##### Thématique

Ce module de sécurité opérationnelle a pour but de comprendre et de mettre en place la sécurité tant sous l'angle des techniques de protection d'une infrastructure réseau (firewall, proxy, vpn) que logiciel ou base de données.

Dans un second temps, une fois les protections en place en suivant divers guides de bonnes pratiques, une batterie de tests d'intrusion (hacking, social engineering, sécurité du code, forensic) est entreprise afin d'évaluer le niveau de protection réalisé en amont.

Finalement, les nouveaux paradigmes en sécurité (Blockchain, IAM, Utilisation des logs, Cloud) sont également présentés pour garantir une vision large de la sécurité.

#### Module 2 : Sécurité Stratégique - 22 périodes

##### Thématique

Ce module de sécurité stratégique a pour but de considérer l'ensemble de l'IT sous l'angle de la sécurité et plus précisément comme Système de Gestion de la Sécurité de l'Information (SMSI).

La mise en place de la sécurité opérationnelle est une étape capitale, mais sans analyse préalable, il n'est pas judicieux de se lancer dans des implémentations architecturales et dans l'achat de diverses solutions.

La sécurité stratégique, par le biais de Standards comme ISO 27000 ou COBIT, permet de prendre du recul en termes de sécurité des technologies de l'information. En commençant par une analyse de risque, le RSSI va pouvoir déceler les actifs informationnels importants pour l'entreprise et ainsi mettre en place tout un plan visant à appliquer un niveau de sécurité adéquat.

# Formation continue informatique

## Module 3 : Règlement et lois dans le cadre de la protection des données - 14 périodes

### Thématiques

Ce module consiste à prendre en compte les différentes lois actuelles (GDPR, P-LPD, LIPDA, Convention 108, Privacy Shield) en ce qui concerne la protection des données et par conséquent la sécurité IT dans son ensemble.

L'organisation de la protection des données et les différents principes juridiques à appliquer sur la sécurité d'une infrastructure informatique sont analysés selon les différentes lois applicables.

## Module 4 : Gouvernance - 4 périodes

### Thématiques

Aucune entreprise ne peut donner une ligne directrice claire au niveau du métier sans Gouvernance. Il en est de même pour l'informatique. La gouvernance du Système d'Information revêt un aspect capital.

La sécurité d'un SI doit s'intégrer dans des notions plus larges telles la Gouvernance d'entreprise ou la Gouvernance du système d'information. Ces concepts sont abordés pour garantir une compréhension sur l'ensemble des éléments influençant la mise en place d'une sécurité stratégique.

Ce module présente, sous l'angle de certains standards (ISO 20'000, COBIT), les aspects importants d'une gouvernance du SI afin de s'aligner sur la gouvernance d'entreprise en général et de répondre en termes d'objectifs aux besoins actuels.

### Travail pratique

- Travail personnel intégrant les modules suivis
- Rapport écrit
- Défense orale

### Prérequis

Avoir un bachelor en informatique ou diplôme équivalent ou pouvoir prouver d'une activité professionnelle dans le domaine de l'informatique.

\* Aucun prérequis pour la participation aux modules sans certification finale.

### Titre obtenu

Certificat CAS HES-SO (Certificate of Advanced Studies) – 15 crédits ECTS

# Formation continue informatique

## Lieu

Les cours sont donnés dans nos salles de classe de Bellevue, à Sierre.

## Prix

CHF 6'900.- (finance examen comprise) + frais d'inscription (200.- si bachelor ou 300.- dans les autres cas).

## Demande d'inscription

Nom du cours : CAS en Cyber Security

Prix en vigueur du cours : CHF 6'900.-

Madame / Monsieur (biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

NPA et domicile : .....

Date de naissance : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....

E-mail : .....

**Adresse de facturation (uniquement à remplir si différente)**

Adresse / Entreprise : .....

NPA et ville : .....

Date : .....

Signature : .....

*Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales*

**A remplir et envoyer à l'adresse suivante :**

HES-SO Valais Téléphone : 058 606 90 43

Formation continue informatique E-mail : [info@formationcontinue.ch](mailto:info@formationcontinue.ch)

Techno-Pôle 3 Internet : [www.formationcontinue.ch](http://www.formationcontinue.ch)

3960 Sierre

### OÙ AVEZ-VOUS DÉCOUVERT CE COURS ?

- Nouvelliste
- Site Hevs
- Autre site internet, lequel ? : .....
- Connaissances, amis

### NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

#### 1. PRIX DES COURS

Le prix de chaque cours est celui indiqué dans la liste des prix en vigueur. Il couvre les frais d'enseignement, le prix de la documentation fournie au participant ainsi que les frais d'utilisation des installations techniques et des systèmes mis à disposition par la HES-SO Valais.

#### 2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement de la finance de cours est à effectuer dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

#### 3. ANNULATION PAR LES PARTICIPANTS

##### 3.1 Avant le début du cours

Les annulations se font par écrit. Le timbre postal ou la date de l'e-mail font foi. Les annulations opérées par écrit jusqu'à 15 jours avant le début du cours n'engendrent aucun frais. Entre 14 et 6 jours avant le début du cours, la HES-SO Valais exige un montant correspondant aux 10 % de la finance du cours. Dès 5 jours avant le début du cours, le prix total du cours est dû.

##### 3.2 Pendant le cours

La finance de cours reste intégralement due en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, la finance de cours, augmentée des frais administratifs, est calculée proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement données jusqu'au moment de l'annonce écrite de l'arrêt par le participant.

#### 4. RÈGLEMENT FINANCIER

En cas de non règlement ou de règlement partiel, la HES-SO Valais se réserve le droit de refuser au participant le document de validation (attestation, certificat), et le droit de se présenter à la défense de certificat.

Les étudiants se retrouvant dans cette situation auront la possibilité, après paiement, de réaliser leur défense. Dans ce cas, la HES-SO Valais facturera les frais nécessaires à la couverture de cette journée supplémentaire d'expertise.